



Comité Départemental  
d'Ille-et-Vilaine

# REGLEMENT DES TOURNOIS DEPARTEMENTAUX JEUNES DE SIMPLES SAISON 2009-2010

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les compétitions départementales « JEUNES » mises en place par le Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine sont ouvertes aux jeunes titulaires d'une licence FFBA compétition pour la saison en cours. Cette licence peut être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton, par l'intermédiaire du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine. A titre exceptionnel, les joueurs issus d'autres départements peuvent être accueillis sur ces compétitions. Leur participation y est réglementée.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour à une compétition départementale. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur se verra interdire de toute compétition pendant 2 mois et devra s'acquitter d'une amende de 16€.

### **1. LICENCES**

Pour participer à un tournoi, tout joueur sera tenu de présenter sa licence en règle à la date de la compétition.

Tout joueur, ne pouvant présenter de licence lors d'un contrôle à un tournoi, devra fournir une déclaration sur l'honneur signée par le président de son club afin de justifier l'appartenance à celui-ci.

### **2. CATEGORIES D'AGE**

- **Juniors :** Joueurs nés en 1991 - 1992
- **Cadets :** Joueurs nés en 1993 – 1994
- **Minimes :** Joueurs nés en 1995 – 1996
- **Benjamins :** Joueurs nés en 1997 – 1998
- **Poussins :** Joueurs nés en 1999 ou après

### **3. SURCLASSEMENTS**

Seuls sont autorisés à participer en catégorie supérieure les joueurs ayant obtenu les surclassements règlementaires validés par la ligue de Bretagne de badminton.

### **4. TENUE VESTIMENTAIRE**

Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBA : short ou jupe short et tee-shirt.

## 5. CALENDRIER :

Le calendrier prévisionnel du Championnat départemental est établi pour la saison suivante lors de l'Assemblée Générale clôturant la fin de chaque saison sportive. Chaque club peut, à tout moment de l'année, organiser une compétition.

## 6. DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Une demande d'autorisation de tournoi devra être envoyée et remplie lisiblement par le club organisateur au secrétariat du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition. Cette demande devra être accompagnée du règlement intérieur du tournoi, de la proposition de juge-arbitre et d'un chèque de caution de 10€.

Un numéro d'autorisation sera délivré au club organisateur par la Commission Jeunes du Comité Départemental de Badminton.

## 7. INVITATIONS

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur, le nom de la compétition, le numéro d'autorisation, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s)-arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.

Les invitations sont à envoyer 4 semaines minimum avant la date de la compétition (voir modèle), à tous les clubs du département.

Il est possible d'inviter les clubs de la ligue de Bretagne à participer aux tournois départementaux.

## 8. HORAIRES

Début d'un tournoi : au plus tôt 9h00.

Fin d'un tournoi : au plus tard 17h00.

## 9. TERRAINS

Nombre de terrains nécessaires pour l'organisation d'un tournoi de simples

	Jour de Top 16	Jour sans Top 16
Poussins	5	6
Benjamins	5	6
Minimes	5	6
Cadets	4	4

Le tournoi ne sera pas autorisé si le nombre de terrains est insuffisant, ceci afin de limiter les refus d'inscriptions.

Il est possible, éventuellement, d'utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de dix minutes l'une de l'autre en voiture.

**Nota** : il est conseillé voire recommandé d'organiser un tournoi avec une seule catégorie d'âge, ceci dans le but de ne pas pénaliser le nombre d'inscrits.

## 10. VOLANTS

Les matchs se disputent avec des volants plastique de **type YONEX MAVIS 300** (ou **équivalents**), à la charge du club organisateur. Le type et la marque des volants

utilisés pour chaque compétition devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

Il est possible de jouer avec des volants plumes à condition que les 2 joueurs soient d'accord. Dans cette situation, les volants resteront à leur charge.

## 11. CATEGORIES

Il existe deux niveaux de compétitions par catégorie : ESPOIR et PROMOTION.  
Ces 2 niveaux permettront la constitution de 2 tableaux distincts.

Les tableaux Espoir et Promotion seront organisés en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie selon le tableau suivant.

Nombre de Joueurs inscrits	TABLEAU ESPOIR	TABLEAU PROMOTION	Nombre de joueurs inscrits	TABLEAU ESPOIR	TABLEAU PROMOTION
1 ou 2	Pas de tableau		25	12	13
3 à 7	Tableaux fusionnés		26	13	13
8	4	4	27	13	14
9	4	5	28	14	14
10	5	5	29	14	15
11	5	6	30	15	15
12	6	6	31	15	16
13	6	7	32	16	16
14	7	7	33	16	17
15	7	8	34	17	17
16	8	8	35	17	18
17	8	9	36	18	18
18	9	9	37	18	19
19	9	10	38	19	19
20	10	10	39	19	20
21	10	11	40	20	20
22	11	11	41 et plus	20	le reste des joueurs
23	11	12			
24	12	12			

Une condition doit être malgré tout respectée pour qu'un joueur puisse être intégré au tableau Espoir : il doit appartenir au TOP 20 départemental de sa catégorie d'âge édité le lundi précédent la compétition par le Codep 35 Badminton et envoyé au club organisateur (pour les cadets, l'intégration au tableau Espoir se fera sur la base de l'appartenance au TOP 25 départemental). Pour les joueurs, venus de départements ou de ligues extérieures, leur moyenne au dernier TOP 100, doit leur permettre d'intégrer le TOP 20 départemental (ou TOP 25 pour les cadets) pour prétendre participer au tableau Espoir. La même règle est appliquée pour les joueurs évoluant dans une catégorie d'âge supérieure à la leur.

Si le nombre de joueurs prévus dans le tableau Espoir est supérieur au nombre de joueurs membres du TOP 20 inscrits, les places vacantes ne seront pas pourvues par des joueurs hors du TOP 20 départemental. Ainsi, il est possible qu'un tableau reste incomplet par rapport à la grille fixée ci-dessus. Le tableau se disputera avec le nombre de joueurs inscrits membres du TOP 20 départemental.

*Exemple : 11 joueurs inscrits dont 4 du Top 20. Répartition : 4 Espoir et 7 Promotion.*

A l'inverse, si le nombre de joueurs prévus dans le tableau Espoir est inférieur au nombre de joueurs membres du TOP 20, les meilleurs au sein du TOP 20 seront retenus jusqu'à

ce que le tableau Espoir soit complet, les autres joueurs du TOP 20 étant reversés dans le tableau Promotion.

*Exemple : 21 joueurs inscrits dont 14 du TOP 20. Répartition : 10 Espoir (les 10 meilleurs parmi les 14 du TOP 20) et 11 Promotion.*

Un tableau Espoir ou un tableau Promotion doit comporter au moins 4 joueurs, sinon les deux tableaux seront fusionnés.

*Exemple : 15 joueurs inscrits, dont 2 du TOP 20. Tableaux fusionnés.*

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8, les tableaux Espoir et Promotion seront donc alors automatiquement fusionnés.

Dans le cas d'une poule unique, faire jouer en priorité ces joueurs afin de leur permettre de finir le tournoi sans trop attendre ou les convoquer plus tard afin de réduire leur temps de présence sur le tournoi.

### **11 Bis. CATEGORIES (Jour de Top 16)**

Le tableau Espoir sera constitué des joueurs situés entre le 17<sup>ème</sup> et le 32<sup>ème</sup> rang départemental en respectant les règles de répartition tableaux Espoir / Promotion. Pour les joueurs venus de départements extérieurs ou évoluant en surclassement, leur moyenne au Top 100 de référence sera prise en compte pour déterminer le tableau auquel ils doivent être intégrés.

### **12. POULES**

Pour la composition des poules il sera tenu compte du classement CNPP, afin d'avoir des têtes de série.

- pour un tableau de 15 joueurs et moins : 2 têtes de série.
- pour un tableau de 16 à 31 joueurs : 4 têtes de série.
- pour un tableau de 32 à 63 joueurs : 8 têtes de série.
- pour un tableau de 64 joueurs et plus : 16 têtes de série.

Dans tous les cas, les poules de 3 seront privilégiées dans un souci de gain de temps.

### **13. GESTION D'UN TOURNOI SUR BAD+** (voir aussi « conseils aux organisateurs de tournois avec Bad+ »)

Les têtes de série seront déterminées à la moyenne sur la base des documents envoyés par le Codep 35 Badminton. Les têtes de poules suivantes seront désignées de la même façon.

Il est obligatoire de faire 2 sortants par poule.

### **14. MATCHS**

Tous les matchs se disputent en **2 sets gagnants de 21 points**.

**Le nombre maximum de matchs pour un joueur est de 8 sur une journée.**

### **15. REGLEMENT**

Le règlement général des compétitions de la FFBA s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge-arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Toute dérogation au règlement ne pourra se faire qu'en accord avec le référent de la catégorie d'âge concernée.

## **16. FRAIS D'INSCRIPTION**

La recette des frais d'inscription reste entièrement acquise au club organisateur.  
Les frais d'inscription maximum sont de 2,50 € par joueur.

## **17 RECOMPENSES**

Le club organisateur se doit de récompenser au minimum les vainqueurs et les finalistes.

## **18. RESTAURATION**

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

## **19. FORFAITS**

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les nuisances engendrées par les forfaits **non signalés** qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont très désagréables pour les autres joueurs. En conséquence :

- Tout joueur, sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, peut téléphoner au club organisateur **jusqu'à midi la veille du tournoi**.
- Au-delà de cette limite, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser **un certificat médical** ou **un justificatif écrit** et ce, **dans les 5 jours** suivant le tournoi, au Comité Départemental 35 de Badminton.

**Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 5€ adressée au club au nom du joueur. En outre le joueur forfait pourra être suspendu suivant la décision de la Commission Jeunes. Tant que cette amende n'aura pas été réglée, le joueur ne sera plus autorisé à participer à aucune compétition.**

## **20. COMMUNICATION**

Pour faire paraître vos résultats dans le Ouest France il faut les transmettre au secrétariat de la Ligue de Bretagne avant 11h00 le lundi matin.

par email :

[ligue.bret.badminton@wanadoo.fr](mailto:ligue.bret.badminton@wanadoo.fr)

ou par fax au 02 99 26 36 96

## **21 . TRANSMISSION DE RESULTATS**

A l'issue de chaque tournoi le club organisateur dispose de 8 jours pour expédier par courrier ou par mail le fichier BAD + et le rapport du Juge Arbitre au Comité et à la Commission Jeunes. Les résultats non transmis dans les délais exposent le club à l'encaissement du chèque de caution de 10€.

Adresse postale :

CODEP 35 Badminton – Maison des Sports

13 bis, avenue de Cucillé – 35065 RENNES CEDEX

tel : 02.99.54.67.60

email : [codep35badminton@wanadoo.fr](mailto:codep35badminton@wanadoo.fr)

La Commission Jeunes CODEP35.

Pour chaque catégorie d'âge, un référent membre de la Commission Jeunes du Codep 35 peut vous conseiller dans l'organisation de votre tournoi et l'application de ce règlement. N'hésitez donc pas à les contacter

**POUSSINS** : Joke GICQUEL 02 99 55 36 38 / 06 12 92 28 64 / [jogh@wanadoo.fr](mailto:jogh@wanadoo.fr)

**BENJAMINS** : Jérôme AZAIS DAVY 02 99 52 06 64 / 06 16 83 60 57

[jerome.azaisdavy@mpsa.com](mailto:jerome.azaisdavy@mpsa.com)

**MINIMES** : Yvon MORIN 02 99 43 70 11 / 06 60 89 38 53 / [morin.yvon@club-internet.fr](mailto:morin.yvon@club-internet.fr)

**CADETS** : Philippe KERSAUDY 02 99 68 95 91 / 0684103643 / [piksy35@wanadoo.fr](mailto:piksy35@wanadoo.fr)

Toute participation à ces tournois et à leur organisation implique l'entière adhésion au présent règlement.

**Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Jeunes du Comité Départemental 35 de Badminton et avalisé en réunion de Comité Directeur à Rennes le 14 mai 2009.**